

Chezery : 2 avril 1903 : Acquisition d'une deuxième pompe à incendie.

Le maire, Mr Millet, expose au conseil qu'une souscription est ouverte dans la commune dans le but de faire l'acquisition d'une deuxième pompe à incendie.

DE GRAS
CANTON
DE COLLONGES
COMMUNE
DE CHÉZERY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 Avril 1903

Objet
de la délibération :
Demande de secours
pour une pompe à
incendie.

N° 536

Le conseil municipal de la commune de Chezery
diement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Monsieur Millet
Maire

Etaient présents: M. M. Rendu, Raymond,
Mathieu, Blanc, V. Blanc, V. Blanc, Famy,
Famy, Gros Bégnin, Fournier et le Maire.

Absent: M. Dujour.

Monsieur le Maire expose au Conseil
Municipal qu'une souscription est ouverte dans la
Commune dans le but de faire l'acquisition d'une
deuxième pompe à incendie et il demande son avis.

Le Conseil Municipal, considérant que
la pompe existant à Chezery est insuffisante,
ainsi qu'on a pu s'en rendre compte lors du
sinistre du 27 Février dernier qui a causé
la destruction de la diamanterie, que malgré
la bonne volonté de la population, on ne
pourrait trouver la somme suffisante, que
la Commune qui est fortement imposée n'a
pas de ressources, qu'elle est obligée d'entretenir

Imp. Lib. Gambin Port-à-Vaux (Ain)

un emplacement pour les deux pompes,
emplacement qu'elle ne possède pas.

Sollicite du Conseil Général une
subvention qui facilitera ou pourra permettre
l'acquisition d'une nouvelle pompe à
incendie.

Ainsi fait et délibéré le jour,
mois et an que dessus.

Ont signé les Membres présents

Pour Copie Conforme:

Le Maire,
Miller
B

27 février 1903 : Incendie à Chezery.

Un grand incendie s'est déclaré à la diamanterie.

Aux premiers appels le maire et une grande partie de la population étaient sur les lieux avec la pompe. Au bout de dix minutes tout le premier étage et le grenier étaient en feu. Activées par un vent violent les flammes sortaient par les ouvertures et la toiture et tournoyaient au gré de l'ouragan.

Alimentées par des essences, huiles, alcools et combustibles divers le feu prenait des proportions gigantesques tandis que des étincelles étaient emportées au loin, faisant craindre pour l'importante scierie et usine électrique Grosfilley.

Rien n'a été sauvé si ce n'est le coffre-fort et un fût de quatre cents litres d'essence. Tout a été la proie des flammes et les ouvriers se trouvent sans travail pour longtemps.

L'usine n'a pas eu cinq années d'existence et si cette dernière avait été située quatre cents mètres au Sud le village de Chezery ne serait plus.

Communes de Chézy Forens

Souscription

pour l'acquisition d'une pompe
à incendie.

Donateurs	Sommes	Donateurs	Sommes
M ^{elle} Blanc	100 F.	M ^{re} Vermillon César	15. -
M ^{re} Blanc boulanger	30 -	M ^{re} Blanc Sylvie	20. -
M ^{re} Blanc Hippolyte	10. -	M ^{re} Verchère César	10 -
M ^{re} Verchère Edouard	10 -	M ^{re} Grosnoël	5. -
M ^{re} Serignat Emile	10 -	M ^{re} Roostand	5 -
M ^{elle} Michollet	10 -	M ^{re} Jacquemod. Carry Antonin	10 -
M ^{re} Grosfilley Jules	20 -	M ^{re} Moine Marius	5. -
M ^{re} veuve Gadet Francisque	20 -	M ^{re} Duraffourd Francis	5. -
M ^{re} Tamy Jules	20 -	M ^{re} Coutier Ferdinand	10 -
M ^{re} veuve Julliard	30. -	M ^{re} veuve Tamy	50 -
M ^{re} Dujous	10 -	M ^{re} Battier	5. -
M ^{re} Grosbéguin Ernest	20. -	M ^{re} Grosfilley Ernest lapidaire	20. -
M ^{re} Grosfilley horloger	10 -	M ^{re} Cartant Joseph. lapidaire	20 -
M ^{re} Grosfilley Francisque	20. -	M ^{re} Schelle. Lieutenant 1 ^{er} de don	5. -
M ^{re} Michat	50. -	M ^{re} Verchère F ^{re} meunier	5 -
M ^{re} veuve Duraffourd	50 -	M ^{re} Perrin lapidaire	2. -
M ^{re} Millet	20. -	M ^{re} Carry Jean	2 -
M ^{re} Bouffland	20 -	M ^{re} veuve Guichard	5 -
A Reporter	160. -	A Reporter	659. -

Report	659 ⁿ	Report	846.50
M ^{lle} Prost Apolline	2.-	M ^r Monnet Marius	10.-
M ^{me} Péric	2.-	M ^r Pochet Arène	1.-
M ^r Blanc Alexandre	1.50	M ^r Bouffard Francis	5.-
M ^r Durafford, retraite	5.-	M ^r Carrier, maréchal	2.-
M ^r Genolin Hippolyte	10.-	M ^r Lugand, retraite	2.-
M ^r Chapuis, receveur	5.-	M ^r Dumolard, retraite	1.-
M ^{me} Gremaud	1.-	M ^r Mathieu, forgeron	5.-
M ^r Dujoux, Henri	20.-	M ^r Blanc Antoine	1.-
M ^r Prost Cisar, courier	10.-	M ^r Gondret Camille	0.50
M ^{lle} Fanchon	5.-	M ^r Grossier, capitaine en retraite	30.-
M ^r Prost Cyrille	10.-	M ^{lle} Maie Grossier	20.-
M ^r Prost Félix	5.-	M ^r Pissonnier	150.-
M ^r Blanc Alphonse	2.-	M ^r Cusin Germain	2.-
M ^r Blanc Joseph	2.-	M ^r Carry Francis	1.-
M ^{me} Grossier	30.-	M ^r Blanc Francis	5.-
M ^r Julliard Eugène	5.-	M ^r Michollet Delphin	5.-
M ^r Genolin	3.-	M ^r Blanc Francisque	5.-
M ^r Hugues	2.-	M ^r Grossier Honoré	3.-
M ^r Kinet	5.-	M ^r Carry Jean Marie Adolphe	2.-
M ^r Boccon	5.-	M ^r Carry Auguste	2.-
M ^r Picq	1.-	M ^r Duverney Edouard	2.-
Brigade de Gendarmerie	5.-	M ^r Cartant Lucien	2.-
M ^r David	30.-	M ^r Cartant Joseph Félix	2.-
M ^{lle} Mathieu Camille	2.-	M ^r Cartant Marin	2.-
M ^r Mathieu Marius	1.-	M ^r Duverney Jules	2.-
M ^r Liard, boulanger	10.-	M ^{me} Duverney Clarisse	1.-
M ^r Rocher, retraite	2.-	M ^r Carry Celestin	1.-
M ^r Brun Jean Marie	5.-	M ^r Cartant Eugène	1.-
M ^r Girel Jacques	1.-	M ^r Burdaion	1.-

A Reporter 846.50

A Reporter 1113.-

Report 1113.50	Report 1225.75
10 - M ^r Grossion Hippolyte 1.00	M ^r Blanc Léon 10 -
1 - M ^r Groscaudet Joseph 1.00	M ^r Blanc Ernest 5 -
5 - M ^r Famy Celestin 1.00	M ^r Grosboudet 2 -
2 - M ^r Jullian François 1 -	M ^{me} veuve Courbe Michallet 5 -
2 - M ^r Groscaudet Auguste 1 -	M ^r Moine Edouard 1 -
1 - M ^r Carry Zenade 0.50	Total 1248.75
5 - M ^r Grossion Antoine 0.25	
1 - M ^r Grosfilley François 20.00	
0.50 Employés des Douanes 13 -	
30 - M ^r Duraffourd Françoise 5 -	
20 - M ^r Duraffourd Marcie 10 -	
50 - M ^r Famy Alexandre 5 -	
2 - M ^r Prost Lucien 5 -	
1 - M ^r Verchère Auguste 2 -	
5 - M ^r Janin Camille 3 -	
5 - M ^r Duraffourd Lucie 3 -	
5 - M ^r Prost Gédéon 2 -	
3 - M ^r Mermet Henri 2 -	
2 - M ^r Duraffourd Arille 2 -	
2 - M ^{me} veuve Mathieu 2 -	
2 - M ^r Prost François 3 -	
2 - M ^r Prost Edouard 5 -	
2 - M ^r Mathieu Auguste 5 -	
2 - M ^r Carry Louis 4 -	
2 - M ^r Bontier Joseph 1 -	
1 - M ^r Cartant Jean 3 -	
1 - M ^r Duraffourd Joseph 1 -	
1 - M ^{me} Famy Chéodore 1 -	
1 - M ^r Lournier Auguste 10 -	
13.00	A Reporter 1225.75

DÉPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT

de

CANTON
de Collonges

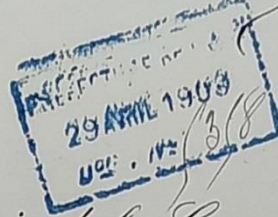
Objet :

Demande de secours
pour une pompe à
incendie.

N° 595.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chézery, le 27 Avril 1903



Le Maire de la Commune d Chézery
à Monsieur le Sous. Préfet.

Monsieur le Sous. Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il
n'est guère possible d'établir un devis estimatif
de la dépense d'acquisition d'une pompe à
incendie, car on peut l'obtenir de telle ou telle
maison dans des prix variés, quoique peu élevés.
Mais le prix d'acquisition ne saurait guère
être inférieur à 3.000 frs. port non compris.

La Commune fournissant déjà plus
de la moitié par voie de souscription et de
dévouement à la chose publique, nous avons
bien compté sur un secours du départe-

ment.

Je joins un état de la situation
financière de la Commune.

Ouvrille

Commis à
Monsieur le Préfet
conformément à ses
instructions du 11 avril
dernier.

Chez le 28 avril 1903
Le Sous. Préfet

Le 6 mai 1903,
M. S. P. par les compléments
le dossier de l'affaire d'incendie
de vouloir bien verser à titre de secours
connaître le montant de la liste
remise au département et la liste
des souscripteurs.

ARRONDISSEMENT
DE GEX

CANTON
DE COLLONGES

COMMUNE
DE CHÉZERY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Novembre 1904

17 NOV 1904

1904

Objet
de la délibération :
Vote de 1000
pour acquisition
d'une pompe
à incendie.

L'an mil neuf cent quatre et le treize du mois
de Novembre, le conseil municipal de la commune de Chézery
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

Gros-Bégnin, Maire.

Etaient présents : M. M. Sournier, Blanc, Blanc,
Blanc, Jamet, Mathieu, Raymond, Rendu,
Grossier et le Maire.

Absents : M. Jamet H. et Millet.

Le Conseil municipal, considérant

qu'en vertu de la souscription faite à
Chézery pour l'acquisition d'une
pompe à incendie a produit la
somme de mille francs que la dite
pompe coûte quatre cents fr. qu'en
conséquence il manque 600 fr.

pour en achever le paiement,
que cette somme figure au chapitre
additionnel de l'année courante,
sous l'art. 6 comme complément,
que le Receveur municipal ne peut
disposer de ce complément par
suite du manque de traite avec
le vendeur, vote à nous verser la
somme de quatre cents francs

N° 388

Proposé : l. approbation
Le 16 9 1904
Le 10 11 1904

La 13 Mars 1905
approuvé
avec addition
un crédit
et l'annulation
d'un chapitre
pour régulariser

Je prie M. le Préfet de vouloir bien autoriser
M. le Receveur municipal à disposer de
cette somme afin de désintéresser le vendeur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Ont signé les Membres présents.

Pour Copie Conforme:

Le Maire,

E. Gros

